

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de DENNEY**  
**Du 19 décembre 2017 à 20h00**

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Nombre de conseillers présents : 08**

**(M. NACER Boudjema arrive à 20h10 au point 2 de l'ordre du jour,**

**Mme GRUSS Virginie a du s'absenter, elle quitte le conseil à 21h30 après le vote du point 6)**

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf du mois de décembre à 20 heures 00 minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de DENNEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Paul MORGEN, Maire.

La présente séance de Conseil Municipal fait suite à celle du 13 décembre 2017 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Maire ouvre la séance, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. ROMANO Stéphane est nommé secrétaire de séance.

**Présents** : M. MORGEN Jean-Paul, M. ROMANO Stéphane, Mme GRUSS Virginie, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, Mme SCANZI Sylvie, Mme GARCIA Françoise, NACER Boudjema.

**Absents excusés** :

M. BESANCON Germain ayant donné procuration à M. PERIAT Fabrice  
M. OTTIGER Jean-Claude ayant donné procuration à Mme GRUSS Virginie  
M. NACER Boudjema ayant donné procuration à M. Stéphane ROMANO  
(procuration valable uniquement au point 1)  
M. DE SOUSA Claude, M. ROBEZ-MASSON Jérémy, M. GROSJEAN Hervé

**Absents non excusés** : M. FLEURY Sylvain,

**Ordre du jour** :

- 1 - Approbation PV conseil du 15 novembre 2017
- 2 - Personnel : transfert agent titulaire (animation) au syndicat de la Baroche
- 3 - Mise à disposition du personnel (animation) au syndicat de la Baroche
- 4 - Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEP)
- 5 - Budget 2017 : décisions modificatives
- 6 - Budget : dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018
- 7 - Demande de subvention au titre des amendes de Police et DETR
- 8 - Demande de subvention au Grand Belfort au titre du Fonds d'Aides aux communes
- 9 - DIA
- 10 - Questions et informations diverses

**1 – Approbation PV conseil du 15 novembre 2017**

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 15 novembre 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2017 tel qu'il a été présenté.

## **2 – Personnel : transfert agent titulaire (animation) au syndicat de la Baroche**

Monsieur le Maire expose : la commune de DENNEY ayant transféré la gestion des services périscolaires et extrascolaires au Syndicat Intercommunal de la Baroche, l'agent au grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe 30/35<sup>ème</sup> est transféré à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au Syndicat Intercommunal de la Baroche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le transfert de l'agent communal au Syndicat de la Baroche à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,

AUTORISE le Maire à signer l'avis de radier des cadres de la commune de DENNEY de l'agent communal Mme CORREIA SILVA Isabelle à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

## **3 - Mise à disposition du personnel (animation) au syndicat de la Baroche**

Monsieur le Maire expose :

La commune de DENNEY ayant transféré la gestion des services périscolaires et extrascolaires au Syndicat de la Baroche, la commune ne devrait plus avoir en charge le personnel « animation ». Cependant dans l'attente d'un transfert officiel des agents en fonction aux services périscolaires, les agents Mme Isabelle CORREIA (titulaire) et Mme Sabrina SARRON (CAE), sont mis à disposition au Syndicat de la Baroche durant la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la mise à disposition des agents « animation » du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2017 au Syndicat Intercommunal de la Baroche

AUTORISE le Maire, à signer une convention de mise à disposition pour les deux agents concernés.

## **4 – Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)**

M. le Maire expose : le RIFSEEP devient le nouveau régime indemnitaire de référence pour tous les cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux.

Il se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir versées antérieurement.

Ce nouveau régime indemnitaire se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- D'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- décide de mettre en place le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- de verser l'IFSE mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.
- de verser le CIA en corrélation avec les groupes de fonctions retenus pour le versement de l'IFSE (catégorie C : Groupe 1 et 2 pour le service administratif et groupe 1 pour le secteur technique), le CIA sera versé en deux fractions.
- Autorise le maire à fixer par arrêtés individuels le montant perçu par chaque agent au titre de chaque part de la prime : IFSE et CIA (Juin et Novembre)
- Décide de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.
- Décide de soumettre cette délibération, pour avis, au Comité Technique du CDG.

## **5 - Budget 2017 : décisions modificatives**

M. le Maire expose : l'agent technique a effectué des travaux d'isolation et autres courant de l'année 2017 dans l'atelier communal situé au 65 Grande Rue et dans l'extension de l'école élémentaire. Le montant des travaux s'élève à 8 811.95 € (main d'œuvre et factures). Afin d'inscrire ces dépenses en « Régie » au budget communal de l'exercice 2017 dans les différents comptes budgétaires, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

- Compte 2135 (40) instal. Générales, agenc, aménag. des constructions : + 6 312,00 €
- Compte 2118 (21) autres terrains : - 6 312,00 €

- Compte 722 (042) immobilisations corporelles : + 6 312,00 €
- Compte 7067 (70) redevances des produits périscolaires - 6 312,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide et autorise le Maire à effectuer les modifications budgétaires désignées ci-dessus.

#### **6 - Budget : dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018**

M. le Maire informe les membres du conseil qu'il doit (selon l'article 1612-1 du CGCT) solliciter l'autorisation de l'Assemblée pour procéder avant le vote du budget primitif 2018 et jusqu'au 31 mars 2018 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à procéder aux dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2018 aux comptes suivants :

<b>2128 Agencement et aménagement</b>	<b>5 500.00</b>
Grillage limite terrain école et voisin	2 500.00
Espace vert rue Courtot	3 000.00
<b>21318 Autres bâtiments publics</b>	<b>900.00</b>
Réalisation d'un mur et arases bât.capet	900.00
<b>2151 Réseaux de voirie</b>	<b>69 000.00</b>
Voirie rue de la Lot	19 000.00
Chemin rue du Bromont	30 000.00
Voirie rue du Vieux Moulin	20 000.00
<b>2152 Installations de voirie</b>	<b>2 700.00</b>
Panneaux + peinture sols	700.00
Mise en place de bandes podotactils	2 000.00
<b>21568 matériel et outillage technique</b>	<b>600.00</b>
Extincteurs atelier communal et annexe	600.00
<b>2183 Matériel bureau et informatique</b>	<b>2 000.00</b>
Ordinateurs médiathèque	2 000.00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>80 700.00</b>

#### **7 - Demande de subvention au titre des amendes de Police et DETR**

M. le Maire présente la liste des travaux ci-dessous afin de solliciter une subvention au titre des Amendes de Police :

- achat de panneaux de signalisation routière,
- travaux de peinture au sol
- pose de coussins berlinois.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de présenter une demande de subvention au titre des amendes de Police à hauteur de 40 % du montant des travaux.

M. ROMANO Stéphane présente le devis chiffré à 46 137.50 € ht pour la réalisation du sentier prévu à la jonction DENNEY OFFEMONT.

Le Conseil, à l'unanimité, décide également de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% des travaux soit 13 841.25 €.

### **8 - Demande de subvention au Grand Belfort au titre du Fonds d'Aides aux communes**

M. le Maire propose au Conseil de solliciter une aide financière au titre du Fonds d'Aides aux communes pour les travaux de réalisation du sentier de la jonction DENNEY OFFEMONT.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention financière auprès de M. le Président du Grand Belfort au titre du Fonds d'Aides aux communes à hauteur de 50 % des travaux réalisés pour le sentier soit 23 568.75 €.

Le plan de financement pour la réalisation du sentier est le suivant :

30 % au titre de la DETR soit 13 841.25 €

50 % au titre du fonds d'aides aux communes soit 23 068.75 €

20 % autofinancement soit à charge de la commune 9 227.50 €

### **9 - DIA**

Monsieur le Maire présente 4 DIA à savoir :

- Vente d'un immeuble bâti cadastré AC n° 155 situé 155 Avenue d'Alsace à DENNEY  
D'une surface de 28 a 59 ca
- Vente d'un immeuble bâti cadastré AC n° 75, 74 et 71 situé 5 rue du Bromont à DENNEY, d'une surface de 13 a 86 ca
- Vente d'un immeuble bâti cadastré AD n° 55 situé 10 rue Pré de Gill, d'une surface de 6 a 1 ca
- Vente d'un immeuble bâti cadastré AC n° 23, situé 48 B Avenue d'Alsace à DENNEY, d'une surface de 6 a 25 ca
- Vente d'un immeuble bâti cadastré AC n° 91, situé 10 rue des Roseaux à DENNEY, d'une surface de 8 a 19 ca.

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur les opérations désignées ci-dessus.

### **10 - Questions et informations diverses**

- Chiffre INSEE au dernier recensement de la population 2017 : 772 habitants  
(population calculée en 2015 : 762 habitants)
- Aéroport : selon la loi NOTRe la commune de DENNEY devra céder ses parts au Grand Belfort.
- Demande d'un administré : prévoir une sortie de son garage sur la RD situé Grande Rue, la demande sera présentée à la commission travaux courant 2018.
- Transport scolaire lotissement autoroutier : des habitants du lotissement sollicitent la commune et OPTYMO afin de prévoir un arrêt au lotissement sur une des lignes desservies par les transports OPTYMO. Le Maire adressera un courrier au Président du SMTC relatant la demande formulée par les habitants du lotissement (privé) des Chenets.
- Présentation des vœux le samedi 13 janvier 2018 à 11h00 au CLA
- Galette des rois le dimanche 14 janvier 2018 à 14h30 au CLA.

La séance est levée à 22h30.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.